

La formalité pour l'obtention d'un certificat d'immatriculation (ex carte grise) s'effectue à présent de manière totalement numérisée. Pour cela, il existe deux options :

- En passant par le site de l'ANTS : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>
- Ou directement chez un professionnel de l'automobile agréé par la préfecture : garage dans le Lot-Et-Garonne

Afin d'éviter tout type d'arnaque concernant ces démarches, de s'informer sur le coût réel du certificat d'immatriculation, vous avez la possibilité de consulter ces informations en cliquant [ici](#).

Pour les étapes concernant la demande de la carte grise, vous pouvez vous en référer à ce [manuel explicatif](#).